

II.—JURIDICTIONS

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

La paroisse de Saint-Pie appartient tout d'abord au diocèse de Québec. Elle fit partie du diocèse de Montréal, depuis le 13 mai 1836 où celui-ci fut érigé, jusqu'au 8 juin 1852. Depuis cette date, elle est comprise dans les limites du nouveau diocèse de Saint-Hyacinthe.

Du district de Montréal, dont elle releva primitivement, la paroisse est passée à celui de Saint-Hyacinthe le 10 juin 1857.

Elle est du comté de Bagot depuis le 14 juin 1853. La première division du pays en comtés, le 7 mai 1792, en avait attribué le territoire au comté de Richelieu. L'acte de la seconde division des comtés, en 1829, la renferma dans le nouveau comté de Saint-Hyacinthe, dont elle fit partie jusqu'en 1853.

III.—DESSERTÉ RELIGIEUSE

ET

PREMIERS ACTES

La desserte de la nouvelle paroisse de Saint-Pie fut inaugurée le jeudi 14 octobre 1830, par la bénédiction d'une chapelle et d'un cimetière.

Le même jour, l'abbé Amable Brais, premier curé, enregistrait la *sépulture*. " d'Augustin, décédé avant-hier, âgé de seize mois dix jours, fils légitime de Louis